

LA NEWSLETTER CFE-CGC

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

La décision est tombée juste avant les vacances scolaires, juste au moment des premiers départs en congés pour certains : **Le site de Bagneux va fermer** ses portes à l'horizon 2026. C'est un véritable coup de semonce pour les personnels concernés qui ne se voient offrir désormais que 4 choix : accepter une mobilité à 800 km sur Ollioules avec toutes les conséquences que cela entraîne d'un point de vue notamment familial, opter pour un reclassement sur un autre site Naval Group ou une mobilité vers d'autres entreprises ou encore démissionner (ou demander une rupture conventionnelle si la Direction en accepte le principe).

Les risques de perte de compétences sont énormes pour Naval Group et la responsabilité de probables retards sur de nombreux programmes devra être assumée par la Direction sans pénaliser l'ensemble des collaborateurs qui ne sont pas à l'initiative de cette nouvelle organisation.

Nous tirons dès aujourd'hui le signal d'alarme et nous serons aux côtés des personnels pour les accompagner de la meilleure manière pour qu'ils trouvent la solution qui leur soit la plus heureuse possible.

Aussi, nous veillerons à ce que les **mesures d'accompagnement** de la mobilité soient des plus généreuses tant financières que morales (*à ce titre, la psychologue du travail et l'assistante sociale sont d'ores et déjà mobilisées en espérant que ces dernières ne soient pas rapidement débordées par le nombre de sollicitations*).

Cette fermeture est certes annoncée dans 4 ans mais d'ores et déjà une multitude de questions se posent :

Quid des embauches sur Bagneux d'ici la fermeture ? Quel discours la DRH tiendra-t-elle aux nouveaux embauchés ? Les mobilités vers Thales seront-elles bloquées ? Les ruptures conventionnelles seront-elles systématiquement refusées ? La mobilisation des CET Séniors va-t-elle croître ? Combien de démissions à venir ? Combien de risques psychosociaux à venir ?

La CFE CGC, organisation constructive au service de l'humain.

Nous savons défendre VOTRE savoir faire,
Pour que VOTRE VOIX soit entendue,

VOTEZ CFE-CGC 100 % HUMAIN



Handicap

A l'occasion du 35ème anniversaire de la loi du 10 juillet 1987, la **CFE-CGC** souligne les progrès réalisés pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour que le monde du travail soit réellement inclusif.

N2CM

La **classification** des emplois en 2 minutes

<https://www.youtube.com/watch?v=W1YuU1sDXZo>

**CONVENTION
COLLECTIVE
DE LA
MÉTALLURGIE**

Protection des lanceurs d'alerte

Depuis le 1er septembre, le **règlement intérieur** doit rappeler l'existence du dispositif de protection des lanceurs d'alerte prévu par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Il doit aussi se mettre à jour de la définition du harcèlement moral et sexuel...

Vos élu(e)s **CFE-CGC** ne manqueront pas de rappeler à la Direction la nécessité de cette mise en conformité du règlement intérieur !

CFE-CGC Naval Group Région Parisienne

Evelyne Tiriou	06 74 44 59 50	Alexandre Denoyel	06 75 04 99 70
Patricia Lemoine	06 65 79 96 39	Gérard Le Floch	06 74 44 60 17
Damien Codron	06 86 70 85 09	Sylvie Rafin	06 30 16 84 23
Sophie Delorme	06 84 26 69 44	Samuel Moïnaux	06 74 00 02 22

Agenda Septembre

CSE : 13
CRIC : 14
CSSCT : 20
CSEC : 28



Retrouvez nous sur [Intranéo](#) et [internet](#) et [Linkedin](#)



J'adhère !
NAVAL
GROUP

Cliquez
ici